

SEMAINE VAUCLUSIENNE DE LA RANDONNEE PEDESTRE

Du dimanche 15 au dimanche 22 Septembre 2019

CONVENTION DE PARTICIPATION

1. PRESENTATION

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Vaucluse (CDRP 84) a choisi de renouveler la *Semaine Vaclusienne de la Randonnée Pédestre*; en collaboration avec les associations et les sections de randonnée pédestre affiliées à la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Cette collaboration est concrétisée par la signature de cette convention de participation, entre le Comité Départemental et les associations volontaires pour participer à cet événement, qui définit les engagements des deux parties.

Comme chaque année, cette 7ème édition a la volonté de communiquer sur des atouts certains du Vaucluse: le patrimoine naturel, culturel, le terroir, etc. et de faire découvrir la pratique au grand public.

2. OBJECTIFS

- Valoriser le département par ses richesses naturelles, culturelles et paysagères;
- Faciliter la rencontre entre licenciés et non-licenciés autour de randonnées ludiques et culturelles;
- Montrer le côté convivial du monde associatif pour les randonneurs isolés;
- Valoriser le travail des bénévoles, notamment des baliseurs qui permettent, à tous, l'utilisation de nombreux sentiers du département:
- Fidéliser les licenciés des associations et en attirer de nouveaux;
- Mettre en avant les partenaires privilégiés du CDRP;
- Faire partager les nouvelles pratiques comme la Marche Nordique, la Rando douce et la Rando santé.

3. LES ENGAGEMENTS

La participation des associations de randonnée pédestre affiliées à la FFRandonnée Vaucluse est basée sur du volontariat. Chaque association est libre de s'engager dans l'événement et de proposer ou non une ou plusieurs randonnées.

3.1 Les éléments techniques

Les randonnées proposées lors de l'événement seront **ouvertes à tous** et **gratuites**.

Le niveau de difficulté de la randonnée sera déterminé d'après la cotation fédérale.

Le système de cotation fédéral repose sur trois critères :

1. L'effort (système de calcul IBP index/ FFRandonnée)
2. La technicité (présence ou non d'obstacles plus ou moins importants)
3. Le risque (gravité plus ou moins importante des accidents corporels en cas de chutes ou glissades).

Définitions et grille de cotation :

EFFORT :

la difficulté « *énergétique* »
de la randonnée pédestre.



TECHNICITÉ :

la difficulté « *motrice* »
de la randonnée pédestre.



RISQUE :

la difficulté « *psychologique* »
de la randonnée pédestre.



Ces 3 critères réunis permettent d'exprimer la réelle difficulté de chaque randonnée.

Afin de connaître :

- **l'effort** : télécharger votre trace gpx sur le site fédéral – avec IBP index

<https://www.ffrandonnee.fr/241/cotation-de-randonnees-pedestres.aspx>

- **la technicité** et **le risque** : se référer au guide des cotations joint.

La randonnée sera encadrée par un animateur licencié au sein de l'association organisatrice. Si le nombre de participants est trop important, l'association devra mettre à disposition un deuxième animateur pour assurer le bon encadrement du groupe.

Les associations s'engagent à reconnaître le(s) parcours proposé(s) en privilégiant un itinéraire sur du domaine public. En cas de passage sur du domaine privé, l'association devra contacter le comité qui sera chargé de demander les autorisations de passages nécessaires pour le bon déroulement des randonnées.

3.2 Les propositions de randonnées

Les associations volontaires s'engagent à fournir leur(s) proposition(s) de randonnées avant le **1er Septembre 2019** (*le plus rapide sera le mieux pour la promotion du programme*).

Le départ devra se faire près d'un parking ou à proximité d'un lieu où il sera facile de garer des véhicules. Nous vous encourageons à privilégier le covoiturage.

Lors de la réception des propositions de randonnées, le comité informera les associations d'éventuels doublons.

Les itinéraires devront intégrer, si possible, un intérêt patrimonial culturel et/ou naturel et paysager. Il devra favoriser la découverte du terroir, l'histoire d'un lieu et proposer des temps d'observation suffisant pour les participants afin de permettre une meilleure lecture de paysages.

Lors des randonnées, la convivialité habituelle de l'association sera partagée avec l'ensemble du groupe.

3.3 Engagements volontaires

Les associations volontaires, et qui le souhaitent, pourront proposer des randonnées, de l'initiation à la marche nordique, des Rando douce, des Rando santé, tout en y accueillant des personnes en situation de handicap (*accompagnement obligatoire*).

Si possible proposer une balade / randonnée accessible à la fois à un public « traditionnel » et à un public « novice » à la pratique.

3.4 Réception des propositions de randonnées

Les associations enverront leur(s) proposition(s) de balades / randonnées au comité qui sera chargé de les réceptionner et d'en établir un répertoire complet. > *L'idéal serait d'en faire la promotion avant la fin du mois d'août.*

4. PROMOTION

La promotion de l'événement sera assurée en interne grâce au site internet et à la page Facebook du comité, courriel d'information aux associations avec transmission à leurs licenciés, par la FFRandonnée PACA, les comités voisins et le réseau interne de la FFRandonnée.

La promotion viendra aussi de nos médias partenaires (radio, presse, etc.), la création et distribution d'affiches auprès de nos partenaires et des offices de tourisme.

Chaque commune où un départ de randonnée est prévue et où une association locale propose une sortie durant la semaine est également informée.

5. ASSURANCE

La manifestation et tous les participants seront couverts grâce à une assurance "Manifestation Exceptionnelle" contractée par le comité sur le site de gestion fédérale.

A _____, le

Le Président de l'association

Le Président



B. FATATO